



ACDCJ

Association des Amis des Domaines des châteaux
de Champs sur Marne et de Jossigny

L'ASSOCIATION DES AMIS DES DOMAINES ET DES CHÂTEAUX DE CHAMPS SUR MARNE ET JOSSIGNY

Charte de l'Adhérent

1 - Le contexte

Organiser un évènement à l'intérieur d'un monument historique, au milieu des collections et des agents du château chargés de le protéger n'est pas toujours chose facile. Cela peut vous paraître anodin, parfois incompréhensible, mais nous devons absolument respecter les collections, les bâtiments et les agents qui font un travail ô combien difficile.

Les châteaux de Champs-sur-Marne et de Jossigny, tous deux situés au nord-ouest de la Seine-et-Marne, à une dizaine de kilomètres de distance l'un de l'autre, sont des biens classés au titre des monuments historiques, propriétés de l'Etat et gérés par le Centre des monuments nationaux (CMN).

Le CMN est, pour sa part, un établissement public chargé de la conservation, de la restauration et de la présentation au public d'une centaine de monuments historiques sur le territoire national. Il a pour mission d'en favoriser la connaissance, d'en développer la fréquentation et de l'intégrer dans le tissu local en démocratisant la culture, entre autres, et pour tous.

C'est dans ce cadre que, le CMN, à notre demande, a signé une convention avec notre Association dont le but principal est de participer au rayonnement des deux châteaux.

2 - Dans ce cadre, nous sommes amenés à :

1. assurer la promotion, le soutien à la restauration, la mise en valeur et l'animation des châteaux de Champs-sur-Marne et de Jossigny en menant des actions dans les domaines pédagogiques, culturels, et touristiques et du mécénat ;
2. réunir des personnes physiques ou morales souhaitant agir pour la sauvegarde, la mise en valeur, la promotion et le rayonnement des châteaux de Champs-sur-Marne et de Jossigny ;
3. promouvoir la recherche historique des deux châteaux et de leur environnement ;

4. organiser des manifestations permettant l'intégration des deux châteaux dans leur environnement local ainsi que toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'Association ;
5. participer à la collecte de dons ou de legs nécessaires à la réhabilitation du patrimoine ;
6. apporter notre concours, par tous moyens humains, aux agents des Domaines lors des manifestations organisées.

Nous nous engageons à anticiper, autant que faire se peut, les mesures à prendre dans le cadre de la mise en place des manifestations afin de faciliter les missions de tous. Et, nous engageons à rappeler si nécessaire, aux visiteurs les consignes concernant la protection des œuvres et des collections et à leur faire respecter.

Nous nous engageons à respecter les agents du monument, leur travail et les consignes qu'ils nous expliqueront le plus pédagogiquement possible afin de protéger le monument et de faciliter le déroulement des événements.

3 - Le monument est un lieu sécurisé

Chaque adhérent portera, visible, lorsque nécessaire, son badge d'identification.

Nous nous engageons à ne pas révéler à l'extérieur des renseignements susceptibles de mettre à mal la sécurité du monument.

Afin que les événements se déroulent dans les meilleures conditions possibles :

L'Association s'engage à communiquer le plus largement possible auprès de l'équipe du monument et des bénévoles sur l'organisation des événements et sur tous les changements pouvant intervenir afin de faciliter la fluidité de leur mise en œuvre.

Nous n'oublions pas que les événements doivent être un moment de plaisir pour tous et se dérouler dans un esprit de bienveillance et de tolérance réciproque.

Merci à vous pour votre enthousiasme et votre disponibilité.

Le Président de l'ACDCJ
Mariano LOPEZ